

LES NOUVELLES PUBLICATIONS

Vendredi 19 mars 1993

Investiga France

Le spécialiste du renseignement au service des entreprises et des professions libérales

Après avoir exercé à Paris dans l'un des plus gros cabinets spécialisés, Jean-Christophe Aru et Olivier Lagarde ont installé depuis deux ans, dans leur ville, Aix-en-Provence, leur société de renseignements. Ils ont accepté de lever le voile sur leurs activités aujourd'hui encore peu connues des entreprises.

NP : A quel type d'entreprises vos recherches sont-elles destinées ?

IF : Toutes les entreprises, quels que soient leur taille, leur implantation géographique, leur domaine d'activité ont besoin d'informations confidentielles difficiles à trouver pour faire aboutir certains dossiers.

NP : Vos renseignements se limitent-ils au territoire français ?

IF : Affilié au Syndicat des Détectives Européens, nous bénéficions d'un réseau d'informations très important qui nous permet de fournir rapidement des renseignements sur le plan national, européen et international. Pour exemple, tout récemment, nous avons mené avec succès une mission urgente au Brésil.

NP : A quel moment l'entreprise fait-elle appel à vous ?

IF : Nous pourrions dire que nous assurons le préventif et le curatif, c'est-à-dire que nos renseignements sont nécessaires avant de conclure un marché, une embauche ou pour résoudre un litige.

A titre préventif, nous fournissons tous les éléments nécessaires à une prise de décision éclairée. A la demande et en toute confidentialité (nous sommes tenu au secret absolu), nous contrôlons rapidement pour les entreprises l'état civil, les véritables activités professionnelles, le patrimoine foncier, immobilier des personnes avec qui elles entrent en affaire. Selon une méthodologie qui nous est propre, nos recherches, recoupements, quadrillages et vérification terrain nous permettent d'apporter une réponse fiable à partir de laquelle les entreprises peuvent engager les démarches qui s'imposent.

NP : Quelles sont les demandes de renseignements les plus fréquentes ?

IF : Concernant les personnes physiques, une partie de notre travail consiste à offrir aux entreprises les informations nécessaires au règlement des affaires courantes. Par exemple le nom, la nouvelle adresse d'une personne, les coordonnées de son employeur permettent souvent de faire un grand pas dans la résolution de grand nombre de dossiers contentieux.

En matière commerciale et industrielle, les demandes qui nous sont faites concernent principalement : les enquêtes financières sur une entreprise, la localisation d'un débiteur disparu, l'apport de preuves de concurrence déloyale, les enquêtes avant embauche ou associa-

tion. Après recherches, contrôles, identifications, notre mission consistera alors à apporter la preuve de détournement de fonds, vols, contrefaçons, violation de contrats, fuites, espionnage industriel et commercial ou confirmation d'emploi du temps du personnel.

NP : Comment juger la fiabilité des renseignements que vous fournissez ?

IF : Maîtrisant parfaitement les procédés d'investigation, nous employons des méthodes de spécialistes dans la quête des renseignements, le recueil de témoignages, la mise en place de dispositifs et la préparation de constat. A la fin de chaque mission, nous remettons aux entreprises un rapport contenant toutes les preuves nécessaires (photos, témoignages, films, constats d'huissiers,...) utilisables devant les tribunaux.

NP : On est loin de l'image stéréotypé du "privé" !

IF : Nous ne sommes plus des Mike Hammer depuis longtemps; notre profession est très réglementée et a beaucoup évolué. Issus, pour notre part, de la très sérieuse Ecole Nationale des Enquêteurs, nous sommes aujourd'hui les auxiliaires les plus précieux des professions juridiques, des plaideurs et des entreprises.

Contact : Investiga France.

Pour une documentation ou une visite.
Tél. 42.26.62.45 - Fax 42.27.45.04.